



Chapitre 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Identité du produit

MFYNE SMP

Identificateur unique de formule

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et déconseillées

Destiné comme pigment pour les tatouages permanents. Pour un usage professionnel uniquement. Ne l'utilisez pas à l'intérieur ou dans les yeux.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise

Méridien cristallin Ida.
Rua Emilia das Neves 8G Lisbonne
Portugal 1500-260

Service client:

crystallinemeridian@gmail.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Urgence

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Quantum Tattoo Ink LLC (États-Unis) +1 888 990 8329

Chapitre 2. Identification des dangers du produit

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Aucune catégorie CLP applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage



Fiche de données de sécurité MFYNE SMP

Date de révision : 27/09/2024

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006

Aucune catégorie CLP applicable.

[Prévention]

Pas de déclarations de prévention CLP

[Réponse]

Pas de réponse CLP

[Stockage]

Aucune instruction de stockage CLP

[Élimination]

Pas de déclarations de cession CLP

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

Chapitre 3. Composition/informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances qui présentent un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS], elles sont énumérées ci-dessous.

Désignations des ingrédients/produits chimiques	% de poids	Classification*	Notes
Noir de carbone Numéro CAS : 0001333-86-4 N° CE Référence 215-609-9	50 - 75	Non classé	---
Glycérine Numéro CAS : 0000056-81-5 N° CE 200-289-5	10 - 25	Non classé	---
Éthanol Numéro CAS : 0000064-17-5 N° CE 200-578-6 No d'index : 603-002-00-5	1 - 5	Flam. Liq. 2 ; N° H225	---
Agents dispersants, mouillants Numéro CAS : Propriétaire N° CE N° d'index propriétaire : Propriétaire	5 - 10	Non classé	---

[^]CLP 31 Référence CE n° 1272/2008 1.1.3.1. Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances (tableau 3.1).

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été divulgués en tant que secret commercial.*PBT/vPvB - Substance PBT ou substance vPvB.

Le texte intégral des phrases figure à la section 16.

Chapitre 4. Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités	Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation	Retirer à l'air frais, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrez une respiration artificielle. En cas d'inconscience, placez-la en position de récupération et obtenez immédiatement des soins médicaux. Ne donnez rien par la bouche.
Oeil	Irriguez copieusement avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières écartées et consultez un médecin.
Peau	Retirez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu.
Ingestion	En cas d'ingestion, obtenez des soins médicaux immédiats. Garder au repos. Ne faites PAS vomir.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Aperçu	Traiter de manière symptomatique. L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants provenant des solvants constitutifs supérieures aux limites d'exposition professionnelle indiquées peut entraîner des effets nocifs sur la santé, tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire, ainsi que des effets nocifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la fatigue, une faiblesse musculaire, de la somnolence et, dans les cas extrêmes, une perte de conscience. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, entraînant une sécheresse, une irritation et une éventuelle dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Les éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une douleur avec des dommages réversibles possibles. Voir la section 2 pour plus de détails.
---------------	---

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Notes au médecin	Traiter de manière symptomatique.
-------------------------	-----------------------------------

Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agent extincteur

Moyens d'extinction recommandés ; mousse résistante à l'alcool, CO₂, poudre, pulvérisation d'eau.
Agent extincteur inadapté : Ne pas utiliser ; jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Liquide combustible. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
Décomposition dangereuse : Aucune donnée de décomposition dangereuse n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) avec un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter la zone. Portez un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Défense de fumer.

L'article 6. Mesures de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Retirez les sources d'inflammation, n'allumez pas ou n'éteignez pas les lumières ou les équipements électriques non protégés. En cas de déversement majeur ou de déversement dans un espace confiné, évacuez la zone et vérifiez que les niveaux de vapeur de solvant sont inférieurs à la limite inférieure d'explosivité avant d'y retourner.
Liquide combustible. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

6.2. Précautions environnementales

Ne laissez pas les déversements pénétrer dans les drains ou les cours d'eau.
Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Liquide combustible. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
Aérez la zone et évitez de respirer des vapeurs. Prendre les mesures de protection individuelle énumérées à l'article 8.
Contenir et absorber les déversements avec des matériaux non combustibles, par exemple du sable, de la terre et de la vermiculite. Placer dans des contenants fermés à l'extérieur des bâtiments et les éliminer conformément au Règlement sur les déchets.

6.4 Renvoi à d'autres articles



Fiche de données de sécurité MFYNE SMP

Date de révision : 27/09/2024

Voir la section 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.
Voir la section 8 pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.
Voir la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets.

L'article 7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Manipulez les contenants avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Matériaux incompatibles : Aucune donnée disponible.
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune donnée disponible.

L'article 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000056-81-5	Glycérine	OSHA	TWA 15 mg/m3 (poussières totales) TWA 5 mg/m3 (resp)
		L'ACGIH	TWA : 3 mg/m3 (respirable) 10 mg/m3 (brouillard)
		NIOSH	Aucune REL établie
		National	Aucune limite établie
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	TWA 1000 ppm (1900 mg/m3)
		L'ACGIH	Aucune limite établie 1000 ppm STEL
		NIOSH	TWA 1000 ppm (1900 mg/m3)
		National	Aucune limite établie
Propriétaire	Dispersion, agents mouillants	OSHA	Aucune limite établie
		L'ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		National	Aucune limite établie
0001333-86-4	Noir de carbone	OSHA	MPT 3,5 mg/m3
		L'ACGIH	TWA : 3 mg/m3
		NIOSH	TWA 3,5 mg/m3 Ca TWA 0,1 mg HAP/m3 [en présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)]
		National	Aucune limite établie



Fiche de données de sécurité MFYNE SMP

Date de révision : 27/09/2024

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont de 5 mg/m³ OSHA PEL et de 10 mg/m³ ACGIH.

8.2. Contrôle de l'exposition

Respiratoire	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Yeux	Lunettes de protection de sécurité recommandées
Peau	Une combinaison couvrant le corps, les bras et les jambes doit être portée. La peau ne doit pas être exposée. Toutes les parties du corps doivent être lavées après le contact. Gants de protection recommandés.
Contrôles techniques	Assurer une ventilation adéquate. Lorsque cela est raisonnablement possible, cela devrait être réalisé par l'utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si ceux-ci ne sont pas suffisants pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous des limites d'exposition professionnelle, une protection respiratoire appropriée doit être portée.
Autres pratiques de travail	Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Chapitre 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Couleur : Noir État physique : Liquide
Odeur	Non fourni
Seuil d'odeur	Non déterminé
pH	Non mesuré
Point de fusion / point de congélation	Non mesuré
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Non mesuré
Point d'éclair	90 °C (194 °F) (éthanol)
Taux d'évaporation (Ether = 1)	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : non mesurée Limite supérieure d'explosivité : non mesurée
Pression de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité de vapeur	Non mesuré
Densité relative	Non mesuré
Solubilité dans l'eau	Non mesuré
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K_{ow})	Non mesuré
Température d'auto-inflammation	Non mesuré
Température de décomposition	Non mesuré



Fiche de données de sécurité MFYNE SMP

Date de révision : 27/09/2024

Viscosité (cSt)

Non mesuré

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

L'article 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des circonstances normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée de décomposition dangereuse n'est disponible.

L'article 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants provenant des solvants constitutifs supérieures aux limites d'exposition professionnelle indiquées peut entraîner des effets nocifs sur la santé, tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire, ainsi que des effets nocifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la fatigue, une faiblesse musculaire, de la somnolence et, dans les cas extrêmes, une perte de conscience.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, entraînant une sécheresse, une irritation et une éventuelle dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Les éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une douleur avec des dommages réversibles possibles.

Remarque : Lorsqu'aucune donnée sur la DL50 propre à la voie d'administration n'est disponible pour une toxine aiguë, l'estimation ponctuelle convertie de la toxicité aiguë a été utilisée dans le calcul de l'ETA (estimation de la toxicité aiguë) du produit.

Ingrédient	DL50,mg/kg par voie orale	DL50,mg/kg	Vapeur d'inhalation CL50,mg/L/4h	Poussière/broui llard	InhalationGaz CL50,ppm
------------	------------------------------	------------	--	--------------------------	---------------------------



Fiche de données de sécurité MFYNE SMP

Date de révision : 27/09/2024

				d'inhalation CL50,mg/L/4h	
Glycérine - (56-81-5)	27 200,00, Rat - Catégorie : NA	45,000.00, Cochon d'Inde - Catégorie : NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Éthanol - (64-17-5)	10,470.00, Rat - Catégorie : NA	17,100.00, Lapin - Catégorie : NA	124.70, Rat - Catégorie : NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Agents dispersants, mouillants - (Propriétaire)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Noir de carbone - (1333-86-4)	>10 000,00, Rat - Catégorie : NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Données sur les cancérogènes

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000056-81-5	Glycérine	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;
		NTP	Connu : Non ; Soupçonné : Non ;
		CIRC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
		L'ACGI H	Aucune limite établie
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;
		NTP	Connu : Non ; Soupçonné : Non ;
		CIRC	Groupe 1 : Oui ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
		L'ACGI H	N° A3
00000Propriétaire	Dispersion, agents mouillants	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;
		NTP	Connu : Non ; Soupçonné : Non ;
		CIRC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
		L'ACGI H	Aucune limite établie
0001333-86-4	Noir de carbone	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;
		NTP	Connu : Non ; Soupçonné : Non ;
		CIRC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Oui ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
		L'ACGI H	N° A3

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité aiguë (orale)	---	---
Toxicité aiguë (cutanée)	---	---
Toxicité aiguë (inhalation)	---	---
Corrosion/irritation cutanée	---	---
Lésions oculaires graves/irritation	---	---
Sensibilisation respiratoire	---	---
Sensibilisation cutanée	---	---
Mutagenicité sur les cellules germinales	---	---



Fiche de données de sécurité MFYNE SMP

Date de révision : 27/09/2024

Cancérogénicité	---	---
Toxicité pour la reproduction	---	---
STOT-exposition unique	---	---
Exposition répétée STOT	---	---
Risque d'aspiration	---	---

11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

Chapitre 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Voir la section 3 pour les données spécifiques aux produits chimiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 h CL50 poisson, mg/l	48 h EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues,mg/l	3 h IC50 Bactérimg/l	Biodégradabilité %
Glycérine - (56-81-5)	54,000.00, Oncorhynchus mykiss	1 955,00, Daphnia magna	---	---	Facilement biodégradable
Éthanol - (64-17-5)	15 400,00, Lepomis macrochirus	>10 000,00, Daphnia magna	17.921 (96 h), Ulva pertusa	>1 000,00	89.00
Agents dispersants, mouillants - (Propriétaire)	---	---	---	---	---
Noir de carbone - (1333-86-4)	1 000,00, Danio rerio	---	10 001,00 (72 heures), Desmodesmus subspicatus	---	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.



Article 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Respectez toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales lors de l'élimination de cette substance.

L'article 14. Informations sur le transport

	DOT (Transport de surface domestique)	OMI / IMDG (Transport Maritime)	OACI/IATA
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	DOT Classe de danger : Non applicable Sous-classe : Non applicable	IMDG : Sans objet Sous-classe : Sans objet	Classe d'air : Non applicable Sous-classe : Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement			
IMDG	Polluant marin : Non ;		
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Sans objet		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II du MARPOL73/78 et au recueil IBC	Sans objet		

L'article 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Législation de l'UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). RÈGLEMENT (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges (CLP).

Législation nationale



Fiche de données de sécurité MFYNE SMP

Date de révision : 27/09/2024

Aucun n'a été noté.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

L'article 16. Autres informations

Date de révision 1/9/2024

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, n'est donnée à l'égard des informations contenues dans le présent document. Nous déclinons toute responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs qui pourraient être causés par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est le suivant :

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact avec la peau.

H331 Toxique en cas d'inhalation.

H370 Provoque des dommages aux organes.

Fin du document